



**Les Vêtements de
Sport Gildan Inc.
Divulgence relative à la
stratégie fiscale de 2020 et
2021**

Les Vêtements de Sport Gildan Inc. est une société par actions constituée sous la *Loi canadienne sur les sociétés par actions* (ci-après « **Gildan** » ou la « **Société** »). Son activité principale est la fabrication et la mise en marché de vêtements de sport, de chaussettes et de sous-vêtements. La société est cotée en bourse et ses actions sont négociées à la Bourse de Toronto et à la Bourse de New York.

Gildan détient directement ou indirectement toutes les actions émises et en circulation de plusieurs sociétés étrangères affiliées principalement situées aux États-Unis, en Amérique Centrale, en Europe, au Mexique, dans les Caraïbes et en Asie-Pacifique.

Cette divulgation a pour but de présenter les principes directeurs de la Société en matière de fiscalité applicables dans tous les territoires où elle exerce ses activités.¹

Modèle d'affaires et structure fiscale de Gildan

La Société a mis sur pied un modèle d'affaires unique qui lui a permis d'être concurrentielle et de mettre en œuvre sa stratégie de croissance. Les bénéfices des activités de la Société sont imposés dans chaque territoire où elle exerce ses activités, conformément à toutes les lois et à tous les règlements fiscaux applicables. Son taux d'imposition global reflète sa structure opérationnelle. La Société exerce ses activités dans certains territoires à fiscalité réduite. Ceux-ci offrent un faible taux d'imposition en vertu de leurs lois pour encourager les investissements dans le pays, dans le but de créer des emplois et stimuler l'activité économique.

Dispositions relatives à la gestion des risques et de gouvernance de la Société en matière d'imposition

Voici les principes directeurs généraux de la Société en ce qui concerne toutes les questions fiscales :

Gestion des risques

¹ Cette divulgation a également pour but de satisfaire à l'obligation de la Société, pour un sous-groupe britannique, de publier sa stratégie fiscale relativement à ses opérations britanniques en vertu de la *Finance Act 2016*, chapitre 24, partie 2 (*Royaume-Uni*). Ainsi, cette divulgation devrait être lue et interprétée comme si des références spécifiques étaient faites à la fiscalité britannique, aux questions fiscales britanniques ou aux autorités fiscales britanniques (Her Majesty's Revenue and Customs).

La Société suit une politique fiscale interne pour assurer la bonne gestion des risques et la gouvernance en matière de fiscalité. Cette politique vise à réduire tout risque inutile et à fournir des lignes directrices internes relativement à toutes questions fiscales.

La politique fiscale est conforme à notre stratégie d'affaires, à notre code d'éthique et à notre code de conduite. Elle vise à protéger la réputation de la Société dans chacun des pays et territoires dans lesquels elle exerce ses activités.

La politique fiscale est communiquée aux fiscalistes touchés dans le cadre de leur formation à l'embauche et est revue à l'interne chaque année. Comme la fonction fiscale est centralisée au siège social de la Société, la politique fiscale est appliquée de manière systématique et uniforme dans tous les territoires, et la conformité à la politique est surveillée en conséquence.

La gestion de la fonction fiscale incombe au service de fiscalité de la Société, qui est composé de professionnels qualifiés en fiscalité. Le responsable fiscal fait partie de la haute direction de la Société. Les fiscalistes sont dûment qualifiés et formés, et sont impliqués dans tous les dossiers d'ordre fiscal.

La Société s'engage à respecter toutes les exigences en matière de conformité fiscale et de déclarations fiscales à l'échelle mondiale, ainsi que toutes les lois et tous les règlements fiscaux applicables. Elle s'engage également à maintenir des relations de collaboration avec toutes les autorités fiscales. Le service de fiscalité surveille de près l'évolution de la législation fiscale dans tous les territoires concernés.

La Société revoit régulièrement sa situation et ses déclarations fiscales et procède aux ajustements selon les circonstances, notamment dans le cas de changements législatifs fiscaux, de conseils administratifs, de changements apportés à l'évaluation de la valeur technique des postes de la direction (en raison de nouveaux renseignements) et de la résolution d'incertitudes au moyen de vérifications fiscales.

De temps à autre, la Société s'appuie sur l'expertise de conseillers fiscaux indépendants et qualifiés dans chacun des pays et territoires dans lesquels elle exerce ses activités. Gildan retient les services de cabinets de services-conseils professionnels et de cabinets d'avocats de renom pour obtenir l'avis objectif d'experts et leurs conseils sur des questions fiscales, selon les circonstances. En général, les conseillers fiscaux externes seront consultés au sujet d'acquisitions potentielles (fusions et acquisitions), de réorganisations internes, de questions de conformité et de récents développements législatifs.

Gouvernance

Le Comité d'audit et des finances, qui est un sous-comité du conseil d'administration de la Société, a la responsabilité, telle qu'octroyée par le conseil d'administration, de surveiller la conformité de la Société aux lois fiscales en vigueur à l'échelle mondiale. Le Comité d'audit et des finances de la Société fait régulièrement l'objet de mises à jour par la haute direction en ce qui concerne la conformité fiscale et les risques fiscaux, les audits fiscaux en cours et les modifications législatives récentes ou proposées qui pourraient avoir une incidence sur la Société.

Le Comité de pilotage en matière de conformité, un comité de direction établi par le conseil d'administration, présidé par le président et chef de la direction et dont le responsable fiscal est membre, avec la participation du chef des services financiers,

assume la responsabilité générale des questions de conformité au sein de la Société, y compris la conformité fiscale. Le Comité de pilotage en matière de conformité a mis sur pied un sous-comité de gestion, le Comité de conformité fiscale, pour superviser les programmes de conformité fiscale et les exigences réglementaires en matière de déclaration à l'échelle mondiale. Le Comité de conformité fiscale, présidé par le responsable fiscal, passe en revue les mises à jour régulières sur les questions de conformité fiscale et en discute.

Niveau acceptable de risque fiscal de la Société

La Société, par l'intermédiaire de son service de fiscalité interne, évalue et gère de manière proactive les risques liés à la fiscalité. La Société a une politique de tolérance prudente en ce qui concerne tous les risques fiscaux. Le service de fiscalité évalue généralement les risques fiscaux en fonction de divers critères, notamment l'intégrité de la structure d'entreprise, les motifs commerciaux, l'importance relative, la complexité et l'optique.

La Société maintient un niveau de risque acceptable qui est conforme à sa stratégie d'affaires globale. En général, la planification fiscale et l'évaluation des risques seront prises en considération pour les acquisitions potentielles (fusions et acquisitions), les réorganisations internes et les questions de conformité.

Approche globale de la Société dans ses rapports avec les autorités fiscales

La Société croit au maintien de relations cordiales avec toutes les autorités gouvernementales de tous les pays et territoires dans lesquels elle exerce ses activités. La Société souhaite entretenir des relations de collaboration avec les autorités fiscales compétentes sur la base de la transparence et vise à assurer son plein respect des lois et réglementations fiscales locales et mondiales de chaque pays dans lequel elle exerce ses activités. La Société s'engage également à répondre dans les plus brefs délais à toutes les questions que les autorités fiscales pourraient avoir de temps à autre.

Déclaration de revenus

La Société déclare ses comptes d'impôt sur le revenu (état consolidé de la situation financière et états des résultats consolidés et résultats étendus) conformément aux Normes internationales d'information financière. La Société respecte également toutes les exigences de déclaration de chaque pays et territoire où elle exerce ses activités.

Approche de la Société en matière d'établissement des prix de transfert

L'approche de la Société en matière d'établissement des prix de transfert reflète le modèle d'affaires de Gildan. Les transactions intragroupes sont effectuées sans lien de dépendance. Chaque année, le service de fiscalité prépare des documents portant sur l'établissement des prix de transfert, qui comprennent l'analyse économique pertinente appuyant l'établissement des prix de transfert intragroupe pour toutes les transactions importantes. Gildan suit de près l'évolution des lignes directrices sur l'établissement des prix de transfert fournies par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et les lois nationales, et examine la manière dont de nouvelles lignes directrices ou lois s'appliqueraient à la Société.

Dernière mise à jour en décembre 2020